

AVIS PRÉSENTÉ AU BAPE

LE 28 MAI 2015

PROJET MINE LAC PAUL

PAR

**“REGROUPEMENT DE SEPT ASSOCIATIONS
DE PROPRIÉTAIRES DE CHALETS SITUÉS
AU NORD
DU KILOMÈTRE 65 DE LA ROUTE L-253”**

- Association du Lac Demun**
- Pamoucashiou Ouest**
- Association Pipmaucan Inc.**
- Pourvoirie Aventure Pipmaucan**
- Secteur Joly**
- Secteur du Poisson Blanc**
- Secteur nord du lac Rouvray**

**OBJET : UTILISATION DE LA ROUTE L-253 COMME
MESURE DE CONTINGENCE ET AMÉLIORATION
SIGNIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ LIÉE AU
TRANSPORT DU CONCENTRÉ.**

AVANT-PROPOS :

La route Shispshaw L-253 est le seul lien entre la municipalité de St-David de Falardeau et les propriétaires de chalets des TNO ainsi que ceux de la Zec Onatchiway.

Depuis le départ des Forestières, les associations de villégiateurs, la Zec Onatchiway, les exploitants d'infrastructures hydroélectriques et la MRC assurent l'entretien et les réparations **entre autre** de cette route.

Il y a 1576 propriétaires de chalets inscrits à la MRC du Fjord –du-Saguenay. De ce nombre 850 sont situés au nord du barrage Onatchiway, c'est-à- dire : du km 33 au km105 (les autres étant situés sur la Zec Onatchiway).

Il faut ajouter à ces 850 usagers de la L-253, les utilisateurs suivants : au moins 200 utilisateurs de la Pourvoirie Aventure Pipmaucan, 40 à 50 de la Zec La Boîteuse (Entrée au km 53), les travailleurs des barrages hydroélectriques, les amateurs de chasse et pêche et les amateurs de plein air.

Le présent AVIS s'attarde uniquement aux usagers de la route Shipshaw L-253 dont les chalets sont situés au nord du kilomètre 65. Mais nous voulions vous présenter un portrait global de ce secteur de villégiature et faire comprendre toute l'importance que cette route représente pour notre milieu.

A).-LE REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS:

Les sept associations représentées dans cet AVIS sont membre du comité de la route L-253 sous l'égide de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Ce comité comprend d'autres associations et des forestières qui sont moins concernés par le présent document.

Nombre de propriétaires de chalets de ce Regroupement qui sont inscrits à la MRC : (Voir la carte du secteur en annexe)

-Association du Lac Demun_____	155
-Pamoucashiou Ouest_____	31
-Association Pipmaucan Inc._____	194
-Pourvoirie Aventure Pipmaucan_____	200 (utilisateurs) 1*
-Secteur Joly_____	20
-Secteur du Poisson Blanc_____	39
-Secteur nord du lac Rouvray_____	20

Total : 659

1* : La pourvoirie Aventure Pipmaucan appartient aux Autchtones

B).-PRÉAMBULE :

Depuis le début du projet de la mine Ariane Phosphate, les dirigeants de ces sept associations ont assisté à toutes les rencontres de présentation données par les responsables de la compagnie. Ces associations soutiennent entièrement le projet, malgré les très nombreux inconvénients qu'il leur apporte.

Dans toutes les rencontres formelles avec Ariane Phosphate et dans tous les échanges avec leurs représentants, il avait toujours été précisé, que la L-253 serait maintenue comme route de “désengorgement”

Nous vous citons en outre les propos des dirigeants de la compagnie dans le résumé des rencontres des 14 et 15 avril 2014 :

“De plus Ariane Phosphate prévoit assurer un entretien adéquat de la route L-253, entre la section de route empruntée pour le transport du minerai et la municipalité de St-David de Falardeau. Cette initiative devrait permettre notamment de diminuer le nombre de véhicules de villégiateurs sur la route de transport du concentré.”

Nous retrouvons ces mêmes propos dans le document déposé au BAPE par la compagnie (voir le point 5.2.2.4 : Routes, pages 23 et 24).

Cette préoccupation de maintenir la route L-253 dans un état adéquat a également été soumise à Ariane Phosphate par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay. En effet la résolution C-14-231 du 12 août 2014, demande entre autre :

“À Ariane Phosphate d’investir sur l’amélioration de la route L-253 et de favoriser son utilisation par les travailleurs et les fournisseurs de services pour la future mine”

Nous joignons une copie de la résolution, étant donné la pertinence de certains considérants.

C).- ARIANNE PHOSPHATE ET LA ROUTE L-253 EN AVRIL 2015

Les propos entendus de la part des hauts dirigeants de la compagnie lors de la première rencontre du BAPE du 27 avril 2015 nous inquiètent énormément.

En effet il semble que le projet de maintenir un entretien “adéquat” de la route L-253 ne fasse plus partie du projet d’Ariane Phosphate.

D).- POSITION DU REGROUPEMENT DES SEPT ASSOCIATIONS :

CONSIDÉRANT QUE :

Les sept associations de ce Regroupement de villégiateurs investissent depuis plusieurs années des montants considérables pour l'entretien et la réparation de la route L-253.

CONSIDÉRANT QUE :

Dès la mise en place du nouveau tracé vers la mine, les villégiateurs de ce secteur utiliseront cette nouvelle route.

CONSIDÉRANT QUE :

La route L-253 est positionnée de façon stratégique et qu'elle constitue un lien logique entre le Saguenay et le secteur visé par la mine du lac Paul.

CONSIDÉRANT QUE :

La sécurité entourant le transport du minerai serait grandement améliorée, si l'on diminuait de façon significative la présence des véhicules des villégiateurs.

A titre d'exemple :

- 459 propriétaires pour six associations.
- 200 utilisateurs pour la pourvoirie Aventure Pip.
- Les adeptes de la pêche, mais surtout de la chasse.
- Les cueilleurs de bleuet.
- Les travailleurs des centrales hydroélectriques.
- Les forestiers, le débroussaillage et la plantation.
- Les fournisseurs et sous-contractants du Saguenay.
- Les amateurs de plein air

NOUS PROPOSONS :

- 1.- De maintenir un chemin d'accès "carrossable", dans le cadre d'un plan de mesures d'urgence.
- 2.- De garantir une sécurité maximale sur la route du transport du minerai, en y diminuant le plus de véhicules de villégiateurs possible.

Ces deux propositions nécessitent le **maintien et l'entretien adéquat** de la route L-253 entre la section empruntée pour le transport du minerai (vers le km 76) et la municipalité de St-David de Falardeau.

E).- COLLABORATION DES ASSOCIATIONS AU MAINTIEN DE LA L-253

Les dirigeants du Regroupement des sept associations visées au présent AVIS, ainsi que les autres associations situées au sud du Km 65 de la route L-253 (huit autres associations y incluant la Zec Onatchiway) se sont déjà entendus **sur le principe** de collaborer financièrement avec Arianne Phosphate pour assurer un entretien "adéquat" de cette route.

F).- EN GUISE DE CONCLUSION :

Tout comme l'affirmaient les maires de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans leur résolution du 12 août 2014, nous sommes convaincus que la route Shipshaw L-253 est positionnée de façon stratégique et constitue un lien logique entre le Saguenay et le site minier du lac Paul.

Cependant, avec la mise en place de la nouvelle route, nous sommes également convaincus que la plus part des villégiateurs vont emprunter ce "boulevard" pour se rendre à leur chalet situé au nord du km 76 de la route L-253.

Il sera alors très difficile pour les associations de consacrer des montants d'argent pour entretenir une route (L-253) que leurs membres n'utiliseront presque plus... Cette perspective nous inquiète grandement. C'est pourquoi nous déposons cet AVIS afin de dénoncer la nouvelle orientation d'Arianne Phosphate dans le dossier du maintien et de l'entretien "adéquat" de la route L-253.

Merci d'avoir porté une attention particulière à ce document

"Regroupement de sept associations de propriétaires de chalets situé au nord du kilomètre 65 de la route L-253"

Pour information contacter :

Lucien Houde

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, tenue à l'hôtel de ville de Bégin, à 19 h, le mardi 12^e jour d'août 2014, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de M. Gérald Savard, préfet et maire de Bégin, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Réjean Bédard	maire de Larouche
M ^{me}	Ginette Côté	maire de Petit-Saguenay
M.	Pierre Deslauriers	maire de Saint-Félix-d'Otis
M.	Rémi Gagné	maire de Rivière-Éternité
M.	Serge Gauthier	maire de Saint-David-de-Falardeau
M.	Dino Lapointe	maire de Saint-Ambroise
M.	Lucien Martel	maire de l'Anse-Saint-Jean
M.	Michel Ringuette	maire de Saint-Charles-de-Bourget
M.	Hervé Simard	maire de Ferland-et-Boilleau
M.	Laurent Thibeault	maire de Sainte-Rose-du-Nord
M.	Bruno Tremblay	maire de Saint-Honoré

Est absent :

M.	Gilbert Simard	maire de Saint-Fulgence
----	----------------	-------------------------

Participe également à cette séance :

M ^{me}	Christine Dufour	directrice générale et secrétaire-trésorière
-----------------	------------------	--

C-14-231

TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY / DEMANDE D'UTILISATION DE LA ROUTE L-253 PAR ARIANNE PHOSPHATE

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay est responsable de l'administration des territoires non organisés (TNO) sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la route forestière L-253, secteur Onatchiway est située sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les industriels forestiers ne sont pas présents toute l'année sur la route L-253 et que les autres utilisateurs eux sont présents toute l'année ;

CONSIDÉRANT QU' un comité d'entretien réunissant l'ensemble des utilisateurs de la route L-253 a été formé afin de pallier au manque d'entretien en l'absence des compagnies forestières;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'entretien est limité par rapport aux besoins de la route;

CONSIDÉRANT QUE la route L-253 est positionnée de façon stratégique et constitue un lien logique entre le Saguenay et le site minier du lac Paul ;

CONSIDÉRANT QU' Ariane Phosphate étudie et travaille actuellement sur le transport terrestre du minerai ;

CONSIDÉRANT QUE la route L-253 peut être utilisée comme route de contingence en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' Ariane Phosphate aura des besoins très importants non seulement pour le transport du minerai, mais également pour l'approvisionnement et le transport des travailleurs ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté, M. Bruno Tremblay;

APPUYÉ PAR le conseiller de comté, M. Lucien Martel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER à Ariane Phosphate d'investir sur l'amélioration de la route L-253 et de favoriser son utilisation par les travailleurs et les fournisseurs de services pour la future mine.



Rencontres des 14 et 15 avril 2014 Thèmes abordés

Le choix du tracé

Tel que prescrit par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le tracé préliminaire entre la mine du Lac à Paul et la municipalité de Saint-Fulgence doit emprunter les chemins existants. Toutefois, au moment de l'élaboration de l'ingénierie de détail, Arianne Phosphate peut suggérer l'emprunt de routes alternatives afin d'éviter certains secteurs de villégiature. Dans cet esprit, les principales préoccupations des villégiateurs ainsi que leurs suggestions ont été recueillies lors des rencontres réalisées au cours du mois d'avril. Le matériel amassé permettra de constituer un dossier et sera considéré au moment de l'ingénierie de détail.

Le transport du concentré

Les principaux éléments d'information liés au transport du minéral sont les suivants :

- Il est prévu que les camions voyagent en duo
- Fréquence : un passage aux 20 minutes environ
- Le transport se fait 5 jours sur 7, soit du dimanche 18 h, au vendredi 15h
- Le transport sera suspendu les jours fériés
- Les journées interrompues ou suspendues ne seront pas reprises, à moins de cas d'exception. Dans de tels cas, un mécanisme de communication avisera les villégiateurs et personnes concernées
- La quantité de produit à transporter sera sensiblement la même au cours de la durée de vie de l'usine, soit 25 ans. La flotte de transport est appelée à demeurer constante, mais pourrait augmenter en longévité pour atteindre plus de 25 ans
- L'entretien de la route sera réalisé 365 jours par année
- Le chemin des Passes sera utilisé pour l'approvisionnement du site de la mine, ainsi que pour le transport des travailleurs

Entretien des routes L-200 et L-253

L'entretien des routes empruntées sera réalisé 12 mois par année, et ce, même en période de dégel. L'entretien se poursuivra également les fins de semaine, ainsi que les jours fériés.

De plus, Arianne Phosphate prévoit assurer un entretien adéquat de la route L-253, entre la section de route empruntée pour le transport du minéral et la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette initiative devrait notamment permettre de diminuer le nombre de véhicules de villégiateurs circulant sur la route de transport du concentré.



Quads et motoneiges

Arianne Phosphate prévoit l'aménagement de stationnements éloignés de la route afin d'accueillir les quadistes et motoneigistes et ainsi éviter que des villégiateurs stationnent leur véhicule sur le bord de la route.

Sans aménager des sentiers, la Société pourrait, lors de la mise à niveau de la route et avec l'autorisation des autorités concernées, contribuer à la construction de parties de sentiers et/ou apporter une contribution monétaire pour ce faire.

La sécurité de tous les utilisateurs : une priorité

Afin de garantir une sécurité maximale sur les routes empruntées, différents aménagements et mécanismes de communication sont prévus :

- Aménagement de zones de dépassements, d'aires de stationnement, etc.
- Surveillance permanente de la route
- Panneaux de signalisation traditionnels
- Panneaux permettant la diffusion de messages en temps réel
- Signalement radio
- Installation de boîtes noires sur les camions et les remorques
- ...

Protection de l'environnement

Chacune des étapes du projet sera supervisée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. De plus, le plan de développement durable d'Arianne Phosphate sera mis en œuvre.

Inconvénients éventuels

Diverses inquiétudes concernant le bruit engendré par le passage des camions ont été soulevées. Le bruit peut varier dépendamment des secteurs. Par contre, la norme de bruit dans ce type de transport est de 50 décibels.

Afin de diminuer la quantité de poussière pouvant être soulevée, un abat-poussière sera versé sur la route deux fois par année. Cet abat-poussière organique et biodégradable est conçu à base de jus de betterave. Ce produit est reconnu pour préserver l'humidité dans le sol, réduisant ainsi de manière significative la quantité de poussière pouvant être soulevée.

5.2.2.4 Routes

Sources d'impacts

Le transport du concentré sera effectué par camion jusqu'au centre de transbordement de Saint-Fulgence, puis par convoyeur et par bateau, selon les besoins de la clientèle principalement internationale. Le scénario présentement à l'étude prévoit le transit du concentré par la route en utilisant des camions hors-norme de la mine jusqu'au site industriel de l'ancienne scierie de Produits forestiers Résolu de Saint-Fulgence, à la jonction de la route forestière R0200 et de la route 172.

La circulation des camions de concentré d'apatite et des véhicules de service entraînera l'accroissement de la circulation lourde sur les routes forestières empruntées. Cet accroissement pourra nuire à la sécurité des usagers de ces routes et de celles qui les croisent. Ces risques seront accrus en hiver en raison des conditions météorologiques souvent extrêmes en ce qui a trait aux précipitations neigeuses (plus de 550 cm de neige par année), bien que le trafic généré par les autres utilisateurs y soit moins important. Notons cependant que les routes empruntées auront préalablement fait l'objet d'une réfection majeure par Ariane Phosphate. Ces travaux de réfection incluront de nombreux aspects de sécurité (voies plus larges, élargissements aux 15 km, zones d'aller-retour centres d'entretien le long de la route, etc. De plus, Ariane Phosphate s'engage, au cours des 25 années d'exploitation de la mine du lac à Paul, à entretenir ces chemins de façon à assurer leur sécurité de roulement. Des mesures de surveillance seront également mises en place pour augmenter la sécurité pour les usagers, soit le respect des vitesses de roulement et des comportements routiers. Des agents de sécurité seront d'ailleurs mis en poste pour assurer cette surveillance routière.

Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation particulières suivantes seront mises en place :

- Continuer d'informer les utilisateurs des routes forestières (R0200, R0208, R0201, R0253 et R0251) empruntées par les camions d'Ariane Phosphate, soit les villégiateurs, autochtones, travailleurs forestiers, travailleurs des centrales hydroélectriques, etc., des développements du projet et les inviter de façon particulière aux activités d'information et de consultation. Adapter ces activités à chacune des phases du projet.
- Entreprendre des démarches auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, du Comité des Passes-Dangereuses (R0250 et R0251), du Comité d'entretien de la route Monts-Valin (R0200) de même que du Comité d'entretien de la route Shipshaw (R0253) pour qu'une signalisation soit ajoutée à des endroits stratégiques le long du trajet des camions, dans les deux sens, notamment pour prévenir les utilisateurs de la présence d'un accès avec des camions. Cette signalisation sera particulièrement importante à l'approche du centre de transbordement de Saint-Fulgence, sur la route 172. Des panneaux signalant la réduction de la vitesse seront aussi ajoutés dans ces secteurs.
- Conjointement avec les membres du Comité des Passes-Dangereuses (R0250 et R0251), du Comité d'entretien de la route Monts-Valin (R0200) de même que

du Comité d'entretien de la route Shipshaw (R0253), contribuer financièrement à l'entretien des routes forestières, proportionnellement à l'utilisation qu'Arianne Phosphate en fera.

- Sensibiliser la main-d'œuvre (chauffeurs de camion principalement) à un comportement adéquat sur les routes (respect des vitesses, respect des zones de dépassement, etc.).
- Mettre en place des agents de surveillance routière et renforcer la surveillance les jeudis soirs et vendredis matins.
- Appliquer un abat-poussière à intervalles réguliers sur les routes forestières.
- Participer aux comités d'entretien de certaines routes gravelées de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'utilisation éventuelle de chemins d'accès au site minier du Lac à Paul, dans le cadre du plan des mesures d'urgence.
- En collaboration avec les comités d'entretien des chemins forestiers, améliorer les problèmes de communication sur les routes forestières empruntées par les camions de concentré d'apatite (nouvelles règles, suivis, micro-ondes, couverture cellulaire ou autre) et rendre les nouveaux moyens disponibles à tous les utilisateurs de la route.
- Ne pas effectuer de transport du concentré la fin de semaine.
- Identifier les camions d'Arianne Phosphate.

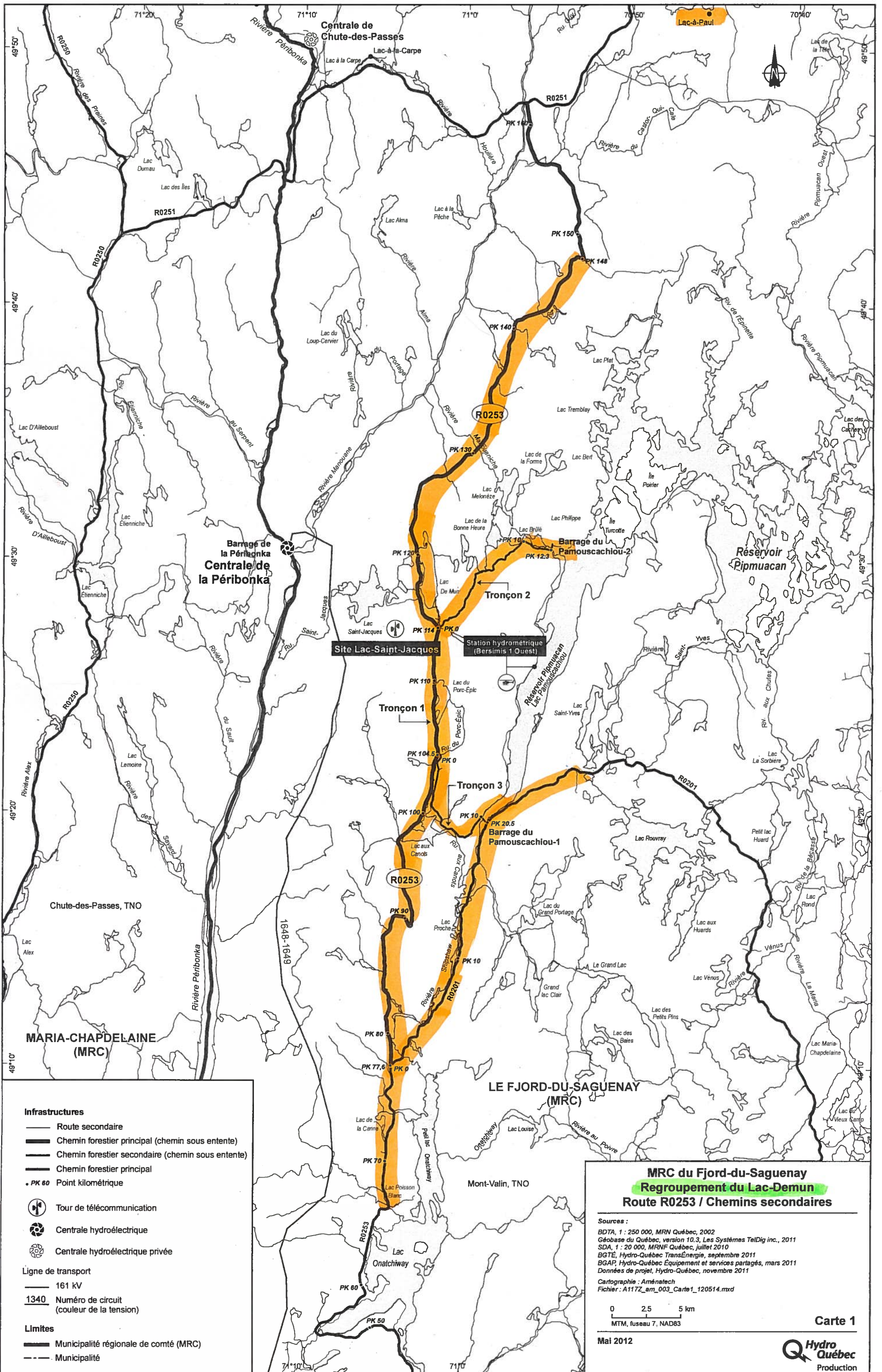
Description de l'impact résiduel

Circulation liée au transport du concentré d'apatite vers et en provenance de Saint-Fulgence. Arianne Phosphate effectuera le transport par camion du concentré d'apatite 216 jours par année, 5 jours et 5 nuits par semaine. Il cessera vers 15 h 40 le vendredi soir et recommencera vers 18 h 00 le dimanche soir. Il cessera donc durant les 104 jours de fins de semaine de chaque année. Le transport du concentré d'apatite sera également arrêté pendant les deux dernières semaines d'avril (14 jours) pour l'entretien annuel à la mine, les quelque 21 jours de dégel qui suivront (trois premières semaines de mai) et durant les 10 jours par année au cours desquels les chemins forestiers peuvent être fermés pour une raison ou une autre (incendie par exemple).

Comme le volume de concentré d'apatite à transporter sera de 3 Mt/a de l'année 3 (2018) à l'année 25 et que les camions peuvent transporter 120 tonnes, 25 000 voyages (50 000 passages) de camions seront nécessaires par année. Ces 50 000 passages seront effectués sur 216 jours, ce qui représente environ 232 passages par jour voyagé ou environ 10 passages par heure. Une flotte d'une soixantaine de camions hors-norme sera nécessaire pour effectuer ce transport.

Mentionnons cependant que le tonnage annuel projeté sera de 0,75 Mt la première année et de 2 Mt la deuxième année. La flotte sera donc de 15 camions la première année et de 40 camions la deuxième année.

Il y aura donc au cours de la première année 29 voyages de camions qui feront l'aller-retour chaque jour (58 passages ou environ 2,4 passages de camions à l'heure) et, la deuxième année, 77 voyages par jour (154 passages ou 6,4 passages de camions à l'heure).



Infrastructures

- Route secondaire
- Chemin forestier principal (chemin sous entente)
- Chemin forestier secondaire (chemin sous entente)
- Chemin forestier principal
- PK 60 Point kilométrique
- Ⓜ Tour de télécommunication
- Ⓜ Centrale hydroélectrique
- Ⓜ Centrale hydroélectrique privée

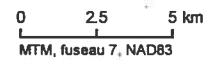
- Ligne de transport
- 161 kV
 - 1340 Numéro de circuit (couleur de la tension)

- Limites**
- Municipalité régionale de comté (MRC)
 - - - Municipalité

**MRC du Fjord-du-Saguenay
Regroupement du Lac-Demun
Route R0253 / Chemins secondaires**

Sources :
 BDTA, 1 : 250 000, MRN Québec, 2002
 Géobase du Québec, version 10.3, Les Systèmes TeDiG inc., 2011
 SDA, 1 : 20 000, MRNF Québec, juillet 2010
 BGTE, Hydro-Québec TransÉnergie, septembre 2011
 BGAP, Hydro-Québec Équipement et services partagés, mars 2011
 Données de projet, Hydro-Québec, novembre 2011

Cartographie : Aménatech
 Fichier : A1172_am_003_Carte_1_120514.mxd



Carte 1

Mai 2012

